



## APPEL À PROJETS 2015-2020 RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE CONCARNEAU

### UN DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE INTÉGRÉ AU CONTRAT DE VILLE SUR LE QUARTIER DE KERANDON :

Un contrat de ville est développé sur le quartier de kerandon avec tous les acteurs concernés par la cohésion sociale, le cadre de vie et l'économie, afin de réduire les inégalités avec le reste du territoire. Ce contrat de ville est piloté par Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) depuis janvier 2015. Le dispositif de réussite éducative est un des volets de ce contrat de ville dont la mise en œuvre est assurée par la Direction Éducation Jeunesse de la Ville de Concarneau.

### UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET DES ACTIONS COLLECTIVES :

Le dispositif de réussite éducative de Concarneau est composé de 2 dimensions :

- > un programme d'accompagnement individualisé ouvert aux enfants et jeunes du quartier de kerandon et à leur famille en fragilité (programme de réussite éducative nommé TRAMPOLINE)
- > des actions collectives pour favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes du quartier. L'appel à projets présenté dans ce document porte sur cette 2ème dimension.

### 7 PRIORITÉS RETENUES POUR L'APPEL À PROJETS :

Les actions présentées doivent contribuer à atteindre les objectifs suivants sur le quartier :

- accompagnement à la scolarité (hors temps scolaire)
- accessibilité aux loisirs (activités sportives, culturelles, artistiques)
- médiation, éducation au numérique
- promotion de la santé, du bien-être
- initiatives facilitant le vivre ensemble (citoyenneté- égalité homme/femme...)
- soutien des parents dans l'éducation de leur enfant
- accompagnement des jeunes dans leurs projets

### LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS :

1. contribution aux priorités retenues, apport éducatif recherché
2. destination des actions pour les habitants du quartier et modalités de mobilisation des habitants prévues.
3. possibilité d'intégration des familles en fragilité accompagnées dans le cadre du programme TRAMPOLINE au public cible
4. capacité de mise en œuvre de l'action (expérience, réseau de ressources utilisé...)
5. caractère innovant du projet présenté (soit sur le contenu de l'action soit sur ses modalités de mise en œuvre)

### LES PORTEURS DE PROJETS :

Tout organisme peut répondre à cet appel à projets : association, collectivité territoriale, établissement scolaire...

## DOCUMENTS À COMPLÉTER POUR RÉPONDRE À CET APPEL À PROJETS :

Pour participer à l'appel à projets, 4 documents sont à fournir par les porteurs de projet :

- la fiche action « réussite éducative » prévue à cet effet renseignée. Cette fiche peut être accompagnée de pièces annexes : photos, supports de communication ou tout document susceptible de favoriser la compréhension du projet.
- une attestation sur l'honneur datée et signée relative à la faisabilité du projet.
- les statuts et/ou un document de présentation de l'organisme porteur du projet
- un relevé d'identité bancaire

## LE JURY :

Les dossiers seront étudiés 2 fois par an par le conseil consultatif du dispositif de réussite éducative composé de représentants de la Ville de Concarneau, de l'État, de CCA, du Conseil général et de la CAF du Finistère.

Il seront validés par le comité de pilotage du contrat de ville. Le montant du soutien financier pour chaque projet est défini par le jury en tenant compte du budget présenté par le porteur de projet. Dans tous les cas, le montant total du soutien apporté dans le cadre de cet appel à projets ne peut dépasser le montant de l'enveloppe annuelle consacrée au dispositif de réussite éducative.

## MODALITÉS DE PARTENARIAT :

Si le projet est retenu, le porteur de projet recevra une subvention correspondant au montant accordé, dans les modalités suivantes :

- > 80 % du montant accordé au moment de la sélection du projet
- > 20 % du montant accordé après réalisation du projet sur présentation du bilan de l'action.

## CONTACT :

Le dossier complet est à retourner à :  
NATHALIE CABELLAN, coordinatrice du Dispositif de Réussite Éducative  
par mail :

[nathalie.cabellan@concarneau.fr](mailto:nathalie.cabellan@concarneau.fr)

ou [dre@concarneau.fr](mailto:dre@concarneau.fr)

ou par courrier : Direction Éducation Jeunesse de la Ville de Concarneau - DRE  
Place de l'hôtel de Ville 29900 CONCARNEAU

N'hésitez pas à solliciter Nathalie CABELLAN si vous souhaitez être accompagné dans la rédaction du projet que vous présentez par mail [nathalie.cabellan@concarneau.fr](mailto:nathalie.cabellan@concarneau.fr) ou tel : 06 07 66 97 30 ou 02 98 60 44 00

Ce dispositif est co-financé par la ville de Concarneau et l'Etat (CEGT)  
dans le cadre du contrat de ville piloté par CCA.

